

Date de convocation :  
22 janvier 2025

Date d'affichage :  
22 janvier 2025

Nombre de  
conseillers  
En exercice : 19  
Présents : 12  
Votants : 17

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-huit janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Erme Outre et Ramecourt, s'est réuni après convocation, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur NORMAND Alain, Maire.

Étaient présents : M. BÉZIERS Laurent - Mme CAUJOLLE Sandrine - M. COINTE Frédéric - Mme DEHOVE Claude - Mme DIEN-BRÉANT Céline - Mme GILLET Nadine - M. NORMAND Alain - M. RAULIN Patrick - M. THIRAULT Alexis - M. THIRAULT Damien - M. UGOLETTI Olivier - Mme VARUTTI Emilie.

Absents excusés : M. GOSSET Cyril (pouvoir à Damien THIRAULT) - M. LECUYER Damien (pouvoir à Laurent BEZIERS) - Mme LOUIS Chantal (pouvoir à Claudie DEHOVE) - M. REMY Michel (pouvoir à Alain NORMAND) - Mme REMY Élisabeth (pouvoir à Alexis THIRAULT)

Absents : Mme REGNIER Aurélie - Mme THÉPAUT Chrystel

M. Alexis THIRAULT a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le Maire rappelle que par délibération du 16 décembre 2021, le tarif de location de la salle municipale avait été fixé à :

Du vendredi à 14h au lundi à 14h :

- 100 € avec chauffage
- 80 € sans chauffage
- 150 € de caution

Pour une journée : (Hors week-end)

- 40 € avec chauffage
- 30 € sans chauffage
- 150 € de caution

**07-2025  
TARIF DE  
LOCATION DE LA  
SALLE  
MUNICIPALE**

Le maire indique que l'intérieur de la salle municipale a été rénové ainsi que l'électroménager et la vaisselle

Après étude par les membres de la commission des finances, le Maire propose au conseil d'inclure le tarif de location de la vaisselle dans le prix de location de la salle

Le Maire propose de fixer les tarifs comme suit :

Du vendredi à 14h au lundi à 14h :

- 100 €
- 200 € de caution

Pour une journée : (Hors week-end)

- 50 €
- 200 € de caution

Ces nouveaux tarifs incluent le chauffage, la vaisselle et la cuisine  
Ils seront applicables pour toutes nouvelles réservations dès ce jour.

Après étude et discussion, ces décisions sont **adoptées à l'unanimité** des suffrages exprimés.

Cette délibération annule et remplace la délibération 61-1-2021 tarif de la location de la salle municipale du 16 décembre 2021

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Accusé de réception en préfecture  
002-210206512-20250128-07-2025-AI  
Date de télétransmission : 31/01/2025  
Date de réception préfecture : 31/01/2025  
Date de publication sur le site : 31/01/2025

Alexis THIRAULT,  
Le secrétaire de séance.

Alain NORMAND,  
Le Maire.